

INFORMATIONS ELECTIONS :

INFORMATIONS ELECTIONS :



DELAIS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune de Tulette jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante (s'il y en a).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de 18 ans au 28 février 2013,
- Être de nationalité française,
- Jouir de ses droits civiques et politiques,
- Vous présenter en personne au secrétariat de la mairie,
- Fournir une copie de votre carte d'identité OBLIGATOIRE (apporté l'original),
- Fournir une copie du justificatif de domicile (apporté l'original) : avoir une attache sur la commune comme résidence principale ou être contribuable depuis au moins 5 ans,
- Fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant.

EXAMEN DE VOTRE DEMANDE

Une fois rempli - en lettres capitales et à l'encre noire - le CERFA n°12669*01 (muni de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile) un récépissé administratif vous sera remis par l'agent ayant enregistré votre demande d'inscription.

ATTENTION : Cela ne signifie pas que vous êtes inscrit sur les listes de Tulette mais seulement que vous en avez fait la demande. Celle-ci sera examinée par la Commission élections de la commune lors de ses réunions annuelles.

ENVOI DE VOTRE CARTE ELECTORALE



Votre carte électorale sera envoyée à l'adresse que vous aurez fournie dans le CERFA d'inscription. En cas de perte: vous devrez fournir, le jour du scrutin, votre carte d'identité ainsi que le récépissé remis lors de votre demande d'inscription en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE à 16 ans

Si vous avez été recensé à Tulette, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales de Tulette à votre majorité. Le secrétariat de la mairie de Tulette entrera en contact avec vous pour s'assurer que vous êtes toujours domicilié sur la commune et vous expliquera les modalités de votre inscription d'office.